

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2012)
Heft: 6

Artikel: Une armée de volontaires? : Non merci!
Autor: Orelli, Martin v.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514709>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

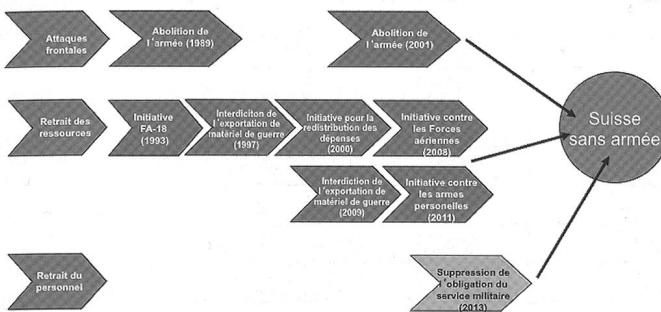
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Graphique N° 1.

Ci-contre : Les tentatives en vue d'affaiblir et de supprimer l'armée au cours des dernières années.

Politique de sécurité

Une armée de volontaires? – Non merci!

Div à d Martin v.Orelli

Président, Société des officiers d'Etat-major général

En automne 2013, le peuple suisse devra voter une fois de plus sur le thème de l'armée. Le Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA) lance une initiative visant à abolir le service militaire obligatoire. S'agissant d'un sujet politique d'importance fondamentale, nous ne pouvons pas rester indifférents quant à l'issue de ce vote.

Pour se faire une idée des revendications du GSsA en la matière, il vaut la peine de se pencher sur ses arguments. Nous traiterons ici uniquement de quelques aspects choisis.

Le GSsA écrit : « *Le principe de milice inscrit dans la Constitution empêche la création d'une armée de métier mais n'exclut pas une armée de milice volontaire. L'armée serait ainsi, réduite en taille et coûterait moins cher.* »

Il ne s'agit pas simplement de dresser ici une liste de tous les inconvénients d'une armée de métier. Les initiateurs savent bien que le peuple suisse n'accepterait jamais une armée de métier. Ils introduisent cependant subrepticement l'idée que la Constitution « *n'exclut pas une armée de milice volontaire* » – pour savoir ce que cela signifie exactement d'un point de vue juridique, c'est à nos juristes qu'il faudra s'adresser.

En tant que citoyens, nous devons être conscients du fait que la notion d'armée de milice volontaire est susceptible d'avoir un fort impact sur le public. C'est là que nous devons intervenir! En effet, cette opinion est également suivie par certains professeurs d'université renommés (R. Eichenberger, Karl W. Haltiner). La tentation est grande de se laisser conquérir par une idée au premier abord très attrayante, sans prêter attention au « paquet » qui l'accompagne.

On sera forcément surpris en lisant ce qui suit : le service militaire sera fourni « *contre une rémunération et/ou certains bonus.* » (Karl W. Haltiner, NZZ, 8 octobre 2010) Ma vue me jouerait-elle des tours? Depuis quand les militaires reçoivent-ils une « rémunération » (« Entgelt » en allemand, qui n'est pas sans rappeler l'expression « vergelt's Gott! » exprimant la gratitude)? Jusqu'à présent, on qualifiait l'argent que le soldat reçoit de « *solde.* » Cette nouvelle expression démontre la volonté d'opérer une rupture fondamentale par rapport au système actuel. Qui versera cette rémunération? Qui en fixera le montant, applicable uniquement aux militaires, à l'exclusion par exemple des policiers ou des pompiers?

Si certains professeurs universitaires embrassent l'idée d'une armée de milice volontaire et prennent comme principal argument le fait que le service militaire obligatoire impose à tout travailleur d'origine suisse une « *taxe suisse* » qui le désavantage sur le marché du travail, cela ne se justifie pourtant que d'un point de vue purement économique. Ces messieurs doivent cependant se laisser reprocher d'avoir des idées assez curieuses voire inacceptables à propos du fonctionnement de notre Etat. Leon Schlumpf, ancien Conseiller fédéral, s'entêtait à répéter qu'il existe des fondements étatiques qu'il ne faut pas remettre en question. Il se méfiait de la « *notion d'Etat* tendant exclusivement vers la rentabilité commerciale et industrielle. » Il n'y a rien à ajouter à cela, mais devrait pousser certains milieux à la réflexion.

Il faut être conscient du fait que cette initiative n'est pas seulement un vote sur la question militaire. Il s'agit d'une prise de position extrêmement importante au niveau étatique. Le fait qu'aucune analyse solide n'ait été effectuée pour savoir si l'idée d'une armée de milice volontaire pourrait intéresser nos citoyens est révélateur. Il y a simplement un « *espoir* » lorsque Haltiner (*op. cit.*) affirme que « *20'000 à 30'000 personnes seraient prêtes à entrer dans l'armée au prix d'un certain encouragement matériel...* » En revanche, on ne se pose pas la question

de savoir si ces volontaires seraient également aptes à faire partie de l'armée ou non. Qui seraient donc ces personnes intéressées ? La Suisse peut se vanter d'avoir le taux de chômage moyen le plus bas d'Europe. Ce n'est donc pas parmi les chômeurs que l'on trouvera de larges effectifs. De jeunes citoyens suisses qui, au lieu de faire un apprentissage, voudraient se lancer sur les chemins de la « gloire sur le champ de bataille » ? Ce n'est pas d'eux dont nous avons besoin. La majorité des jeunes suisses a la possibilité de se former à un métier civil et de l'exercer. Bien qu'ils soient nombreux à changer de profession au cours de leur carrière, ils restent toujours dans le domaine civil. De plus, la Suisse ne connaît heureusement pas ces banlieues de mégapoles qui existent à l'étranger et où l'on recrute souvent le gros de tels effectifs.

L'une des critiques principales du comité d'initiative, s'agissant de l'armée d'aujourd'hui, est dirigée contre sa taille. Ils parlent d'une armée de masse et prétendent que c'est là le résultat de la conscription, en prenant comme points de comparaison des exemples confus. Fait est que sur toute la durée de l'année, en moyenne 5'000 militaires accomplissent leur service militaire. Tous les autres se trouvent dans le domaine civil et occupent une profession civile. Il est difficile d'établir des comparaisons détaillées avec l'étranger: dans nos pays limitrophes, l'armée est devenue de plus en plus une armée de projection. En ce qui concerne le territoire national, la défense revient à des forces policières, comme par exemple en France avec la Gendarmerie nationale (dont l'effectif se monte tout de même à quelques 100'000 hommes), en Italie avec les Carabinieri ou en Allemagne avec la Bundespolizei. Lorsque l'on évoque la Finlande, dont les 30'000 membres que compte son armée sont chargés de surveiller les 1'200 km de frontière avec la Russie, on ne peut que secouer la tête. Si la Russie décidait de menacer à nouveau la frontière finlandaise, le pays n'hésiterait pas à faire appel à ses 300'000 réservistes formés et équipés. L'idée de certains milieux selon laquelle la Suisse pourrait se contenter de 30'000 soldats de milice volontaires est tout bonnement incompatible avec la réalité. Il ne s'agit en effet pas uniquement de disposer du nombre voulu de soldats, mais aussi de suffisamment de cadres à la hauteur de leur tâche. La force d'une armée de milice traditionnelle résulte en règle générale d'un équilibre entre les fonctions civiles et militaires. On peut se permettre d'affirmer que ce ne sera guère le cas s'agissant d'une armée de milice volontaire. Ainsi, notre armée devrait renoncer à l'un de ses grands points forts, pour lequel elle est internationalement reconnue.

Curieusement, les partisans d'une armée de milice volontaire ne parlent jamais des tâches que celle-ci serait tenue d'accomplir. On se contente de notions imprécises, par exemple « adapté à la politique de sécurité »,¹ sans aborder certains mots-clés comme la capacité de résistance, la protection de la neutralité dans la troisième dimension, la protection au niveau suisse de l'infrastructure critique, etc.

Pour évoquer une image de Heinz Häslер,² est-il possible d'imaginer qu'une « armée » dont les effectifs tiendraient tout entier dans le Stade de Suisse à Berne puisse défendre notre pays ? Les réflexions, jusqu'ici purement superficielles, des partisans d'une milice volontaire ne peuvent suffire pour jeter aux oubliettes un système reconnu et ayant fait ses preuves. Il y a des choses avec lesquelles on ne plaisante pas.

Enfin. Beaucoup de chemins mènent à Rome. Beaucoup mènent également à la suppression de l'armée. Le graphique n°1 en montre le principe. L'idée d'une milice volontaire constitue une nouvelle tentative en ce sens. Méfions-nous de cet emballage trompeur !

En résumé

Il s'agit une fois de plus d'une tentative de suppression de l'armée. Le GSsA reste fidèle à lui-même, comme son nom le proclame ouvertement.

M. v. O.



Les postes de commandement mobiles se déplacent au moyen de véhicules légers (en haut, un *Duro* équipé de matériels de transmissions) ou en véhicules blindés (ci-dessous, un *M113*, qui équipe encore les échelons de commandement des Grandes unités).



¹ Voir Karl W. Haltiner, *NZZ*, 8 octobre 2010

² Exposé de Heinz Häslér à l'occasion de l'Assemblée générale du groupe Giardino, 6 mars 2012, <http://gruppe-giardino.ch/?p=4565>